

Le Mouqadem

Sidi Mohamed Belqacem Basri El Meknessi

(Qu'Allah l'agrée)

Le Mouqadem, l'Imam, le savant réputé, l'un des piliers de la Tariqa, détenteur de la Loi (Chari'a) et de la Vérité (Haqiqa), Sidi Abou Abdallah Mohamed Belqacem Basri El Meknessi (qu'Allah l'agrée).

Parmi ses mérites se trouve le fait que Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) n'interpellait personne par le terme de "Mouqadem" en dehors lui, bien qu'il ne possédât pas le titre de Taqdim. En fait, Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) faisait référence au titre de notre personnage dans la Tariqa qu'il suivait auparavant. En effet, Sidi Mohamed Belqacem avait pris la Tariqa Tidjaniya des mains bénies de Seïdina. Quant à son titre de Mouqadem (Taqdim) il ne l'obtint qu'après Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret), notamment de Sidi Hajj Ghazi El Matiri en 1244 ainsi que de Sidi Abdelwahhab ibn El Ahmar, Sidi Hajj 'Ali Tamacini et d'autres (qu'Allah les agrée).

Il est établi qu'une fois Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) l'a recouvert de son Rida (pièce d'étoffe permettant de couvrir le haut de la personne) en lui disant : « **Nous t'avons agréé dans n'importe laquelle de tes situations.** » Il a été rapporté également que lorsqu'il mourut et qu'on le déshabilla pour le lavage mortuaire, il ouvrit les yeux et se mit à regarder chaque personne présente. L'un parmi eux lui dit alors : « **Nous le savons, ô mon maître, que tu es vivant.** »

Quant à la cause pour laquelle il a pris la Tariqa, il a été rapporté par le savant réputé Hajj Housseïn El Ifrani que Sidi Mohamed Belqacem était au début dans la Tariqa Wazzaniya de Sidi Moulay Taïeb le célèbre Pôle (qu'Allah l'agrée). Conformément au Décret Divin, il partit un jour pour accomplir l'obligation du pèlerinage et s'embarqua à bord d'un navire. La nuit, il se leva comme à son habitude pour faire ses ablutions et cela sur le pont du bateau. Or, à ce moment-là, il tomba à la mer sans que personne, hormis Allah, ne s'en aperçoive et il implora le secours par l'intermédiaire des Hommes de Dieu. Il vit soudainement un homme lui tendre la main et le hisser sur le bord du bateau pour ensuite disparaître mystérieusement sans même dévoiler son identité. Sidi Mohamed Belqacem pensa alors qu'il s'agissait de son Cheikh, Sidi 'Ali ibn Mohamed ibn Taïeb El Wazzani (qu'Allah l'agrée) et, au matin, il nota par écrit ce fait particulier lui attribuant ainsi son sauvetage.

De retour du Hajj, il prit le chemin de Fès pour se rendre dans l'une des Zaouiya de son Cheikh. Toutefois, dans la seule rue qui en permettait l'accès, un effondrement avait eu lieu. Ce dernier empêchait les gens de passer et bloquait également quelques disciples qui se trouvaient à l'intérieur de la Zaouiya. À partir du moment où Sidi Mohamed Belqacem désira accéder à la Zaouiya, il se retrouva devant l'entrée sans savoir comment il y était parvenu. Il frappa alors à la porte et les quelques disciples qui lui ouvrirent restèrent stupéfaits devant sa présence en se demandant comment il avait réussi à traverser cette ruelle entièrement bloquée. Quant à notre Mouqadem il pensa : « **Ce fait extraordinaire est similaire à l'évènement de la mer.** » et, de nouveau, il attribua ce prodige à son Cheikh.

Ensuite, il retourna à Meknès et c'est là-bas que s'abattirent sur lui les exhalaisons de la Khatmiya. En effet, Seïdina Ahmed Tidjani (qu'Allah sanctifie son précieux secret) se rendit chez lui. Il lui dit :

« **Je suis venu pour te donner les oraisons.** » Notre personnage lui répondit : « **Je ne peux l'accepter de toi, car je suis déjà dans la Tariqa de Moulay Taïeb.** » Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) n'ajouta rien à ces paroles et s'en retourna pour Fès.

Sidi Mohamed Belqacem après réflexion changea d'opinion et voulut le rejoindre sur la route, mais sans y parvenir malgré tous ses efforts. Il finit enfin par arriver devant la maison de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) à Fès. Ce dernier lui fit un accueil doux et chaleureux et il lui dévoila : « **Sache que tu es aimé auprès de nous et que c'est moi qui t'ai saisi en pleine mer et qui t'ai transporté sur mes épaules dans la ruelle bloquée alors que tu l'attribues à un autre que nous.** » Ensuite, Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) lui transmit la Tariqa.

Notre personnage tenait de nobles propos et possédait des états subtils. Voici à la suite une lettre qu'il reçut d'un savant de Chinguitti qui contient de grands profits et un aperçu sur la valeur de notre personnage :

« Sache, mon maître, que ce qui m'a retenu de vous visiter durant les six mois passés à Fès pour la visite de Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) et en la compagnie de Maoulana Mohamed ibn Abi Nasr, ce fut en raison d'un évènement qui m'est survenu avec « untel », qu'Allah nous pardonne ainsi qu'à lui.

En effet, cette personne et moi-même étions en train de discuter sur le caractère permis ou non de la visite des saints dans notre Tariqa Ahmediya Tidjaniya, moi l'interdisant et lui le permettant. Je lui ai évoqué l'interdiction prononcée par Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) comme lorsqu'il a dit : « **Tous ceux qui ont pris notre Ouid et se sont affiliés à notre voie, qu'ils ne visitent aucun saint, qu'ils soient vivants ou morts.** »

Et comme sa parole : « **Le maître de l'existence (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) m'a ordonné d'enlever l'autorisation (c'est-à-dire la Tariqa) à deux personnes qui ont visité Abdsalem ibn Machich (qu'Allah l'agrée).** »

Et comme sa parole : « **Le maître de l'existence (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) m'a parlé d'un problème que néglige les Chouyoukh et qui est que tous ceux qui bénéficient d'un Cheikh et qui en visitent un autre, et bien ils ne pourront rien profiter de lui, ni même de cet autre.** »

Et sa parole : « **Le maître de l'existence (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) m'a dit : « Si tes compagnons passent auprès des miens qu'ils les visitent, quant aux autres non. » »**

Et dans le Djawahirou, il est dit : « Quant aux mérites récoltés par ceux qui le suivent, il y a ce dont l'a informé le maître de l'existence (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) que tous ceux qui l'aimeront seront les bien-aimés du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et ils ne mourront qu'en étant des Waly sans aucun doute, et il lui a ordonné de défendre à ses compagnons la visite des saints qu'ils soient vivants ou morts, et tous ceux qui les auront visités seront dépouillés de leur Tariqa et ils ne pourront atteindre leurs objectifs. »

Après avoir entendu tous les énoncés au sujet de l'absence des visites, il me répondit que Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) visitait souvent Maoulana Moulay Idriss (qu'Allah l'agrée), je lui répondis : « Mais que dis-tu là ! Cheikh (qu'Allah sanctifie son précieux secret) est le maître de la voie et c'est de lui que sont défendues ou permises les choses en elle, c'est par lui qu'elles aboutissent ou en sont coupées, il peut être autorisé en une chose en laquelle sont défendues l'ensemble de ses disciples, et il peut défendre une chose à certains disciples alors que pour d'autres cela leur sera permis, selon ce qu'Allah veut et ce dont Il l'a informé du profit qu'ils en

tireront, selon aussi ce qu'en perçoit la clairvoyance de sa connaissance et que nécessite la Sagesse Divine pour qu'ils soient irrigués par l'Aide Seigneuriale.

Dans la Tariqa il y a les devoirs, les défenses, il y a ce qui est recommandé, ce qui est déconseillé et ce qui est permis et tout cela dépend de Cheikh (qu'Allah sanctifie son précieux secret), et c'est de lui qu'on prend, et ce, même si on ne perçoit pas le secret d'une telle chose, ni la sagesse qu'elle dissimule. Il a été dit que celui qui dit à son Cheikh : « Mais pourquoi ?! » il ne réussira jamais.

De même parmi les gens il y a des forts et des faibles, des ordinaires, des élites et des médiocres ; or le Cheikh (qu'Allah sanctifie son précieux secret) connaît leurs situations et ce à quoi ils sont parvenus. Par conséquent, il ne leur parle qu'à la portée de leurs compréhensions et il ne leur donne qu'à la mesure de leur capacité et son esprit est avec chacun d'entre eux, et ce, quoi qu'ils aient atteint dans la diversité de leurs compétences et dans l'inégalité de leurs situations.

Il n'ordonne pas aux forts de descendre à la station des faibles, et il n'impose pas aux faibles de gravir la station des forts. La dispense ne convient pas aux forts ni la fermeté aux faibles. Ainsi, celui qui est fort il s'adressera à lui selon la fermeté et la prudence, et celui qui est faible il s'adressera à lui selon la dispense et l'allègement. Cela conformément au sentier du Prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) dans le suivi de ses règles (Loi) comme c'est connu dans l'étude de sa biographie (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) et l'application de sa législation avec ses compagnons (qu'Allah les agrée) et sa pieuse famille.

Ainsi, il lui était permis le jeûne continu alors qu'il l'a défendue à sa famille et à ses compagnons (qu'Allah les agrée), et de même il lui était interdit des choses ainsi qu'à sa famille comme la Zakat alors que cela était permis à ses compagnons, et il avait l'obligation d'accomplir certaines choses comme la prière de Douha, le sacrifice, la prière de nuit après le sommeil, la prière du Witr et l'usage du Siwak pour chaque prière alors qu'il ne l'a pas rendu obligatoire pour ses compagnons (qu'Allah les agrée).

Il a permis des choses à certains de ses compagnons (qu'Allah les agrée) alors qu'il l'a défendu à certains autres comme faire don de tout son argent. Il a ordonné à Abou Bakr Siddiq (qu'Allah l'agrée) d'élever la voix au cours de sa prière (surrogatoire) et à 'Omar (qu'Allah l'agrée) de la baisser. Il a approuvé le dépouillement des gens du Banc (Ahlou Souffa) alors qu'il a ordonné à Hakim ibn Hazim (qu'Allah l'agrée) de rechercher les causes de subsistance. Il a enseigné à Mou'adh ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) que celui qui dit « Lè ilêha ila Allah » le Paradis lui est attribué, mais il lui ordonna de le cacher aux gens. Il a particularisé Houdheyfa (qu'Allah l'agrée) en lui confiant des secrets, il conseilla à Abou Houeyra (qu'Allah l'agrée) de ne pas dormir sans avoir préalablement accompli son Witr. Il réveillait 'Ali et Fatima (qu'Allah les agrée) pour leurs prières de nuits alors que 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) était étendue auprès de lui comme pour un enterrement sans qu'il ne la réveille et ainsi de suite sur ce qui est connu de sa biographie.

Quant à l'abandon des visites, cela est nécessaire dans notre voie et c'est une condition de validité pour pouvoir prendre nos oraisons comme il est mentionné dans « **Mouniyat el Mourid** » (et il récita les vers en question). L'interdiction des visites de la part du Cheikh (qu'Allah sanctifie son précieux secret) est reconnue au sein de la Tariqa comme étant nécessaire, et cela, pour nous, l'ensemble des disciples et non pour lui (qu'Allah sanctifie son précieux secret) [...]

Après avoir entendu ce qu'il ne pouvait renier et auquel il ne pouvait répondre, il désira s'y incliner et il me dit : « Tu as bien failli me faire retourner par tes paroles véridiques sauf que je me suis rappelé une note » et il me sortit un document officiel puis il me déclara que cela était écrit de votre noble main et je ne pouvais penser à ce moment qu'il s'agissait d'un mensonge.

Il était écrit (dans ce document) la dispense dans l'interdiction des visites. Or, pour moi, mon maître, tous ceux qui se permettent d'accorder cette dispense dans l'interdiction des visites, je n'éprouve plus d'intérêt pour eux et cela même s'il s'agissait de Sidi Mohamed El Habib le fils de Seïdina et Maoulana Cheikh. Mais voilà qu'Allah vous a innocenté de cet écrit par ma rencontre avec le Fqih Sidi Mohamed Kensoussi où il m'a expliqué la situation de cette personne et il m'a demandé, bien que sachant ma réponse, si je connaissais votre écriture et je lui ai répondu que non je ne la connaissais pas.

Il me dit alors : « Comment te permets-tu donc de croire cette personne alors que tu ne connais même pas l'écriture du Mouqadem ?! Celui que Seïdina (qu'Allah sanctifie son précieux secret) appelait par le terme « Mouqadem » de son vivant et en qui il plaça son intention. » Ensuite il ajouta : « Je jure par Allah que nous ne possédons pas dans notre pays quelqu'un de meilleur que lui dans la conformité à la Tariqa Ahmediya, dans l'honneur qu'il lui porte, dans son édification, dans son assise, dans la préservation de ses conditions, dans l'exactitude de ses oraisons, de ses secrets, de ses invocations, dans son isolement, sa sérénité, dans son intimité, dans ses splendeurs, dans son orientation, dans ses fondements, dans ses détails, dans ce qui l'authentifie et la corrompte, dans ses valeurs, dans ses demeures, dans ses lumières, dans ses récompenses, dans ses stations, dans sa bienséance, dans ses mérites, dans ses degrés, dans ses méthodes. »

En entendant ses propos je me suis extrêmement réjoui et mon âme fut embaumée par les paroles de ce parfumeur, puis je fus peiné, et j'ai regretté au moment où ne servent plus rien les regrets et j'ai dit : « À Allah nous appartenons et à Lui nous retournons » [...]

Je me suis engagé dans une terrible affaire, et Sidi je me repends auprès d'Allah et j'implore Son Pardon, et par Allah je n'ai pas goûté à la tranquillité depuis que je suis retourné dans mon pays et vous ne cessez d'être devant mes yeux. Je demande à votre Éminence de m'excuser et d'invoquer pour moi Allah afin de me permettre de rattraper ce qui m'a échappé concernant la valeur de la bénédiction de Maoulana Cheikh et la vôtre [...] »

Sidi Abou Abdallah Mohamed Belqacem Basri El Meknessi (qu'Allah l'agrée) mourut le lundi 22 Dhoul Hijja 1293 à l'âge de 91 ans, qu'Allah lui fasse miséricorde.

Zaouiya Tidjaniya El Koubra d'Europe

